

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 2 JUILLET 2024 À 19 H, À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente
La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil, présente
La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent.
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 4 juin 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 2 juillet (dépôt)
 - 5.3 Modification de la résolution 2023-12-625 – Calendrier des séances ordinaires du conseil (résolution)
 - 5.4 Formation Éthique et déontologie pour élus (résolution)
 - 5.5 Dossier rétrocession du lot 6362467 – Recours judiciaire – Lot 6 362 467 (résolution)
 - 5.6 ADMQ – Module MUNYS – achat (résolution)
 - 5.7 Soirée reconnaissance aux finissants et remise du Certificat d'épargne étude nouveau-né 2023 : date et budget (résolution)
 - 5.8 Travaux communautaires (résolution)
 - 5.9 Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un défibrillateur (résolution)
 - 5.10 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie

6.1.1 Préventionniste – Mandat pour visite des risques élevés et très élevés (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Travaux sur le réseau routier : Rue J.-B.-Godin - Achat de ponceaux (résolution)
- 7.2 Rue Albert – Inspection définitive des travaux : déficiences (résolution)
- 7.3 Rue Albert : avis au propriétaire du 76 rue Albert : nettoyage du ponceau d’entrée (résolution)
- 7.4 Affichage pour terre de remblai (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Entériner les frais pour déblocage égout (25 juin 2024) (résolution)
- 8.2 TECQ - Rue de Ditton – Inspection définitive des travaux : recommandations (résolution)
 - 8.2.1 Autorisation pour paiement du décompte no 9 – Final (résolution)
- 8.3 Entériner les travaux d’une fuite d’eau sur le chemin Victoria Ouest (résolution)
- 8.4 Écocentre mobile – 20 juillet 2024 et participation de la Municipalité de Hampden (résolution)
- 8.5 Fonds municipal vert – Aide financière – Étude pour demande d’aide financière (résolution)
- 8.6 Demande d’aide financière – Programme Oasis pour études pour bassin de rétention – Étape 1 (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Mandat pour modification des règlements d’urbanisme (règlements de la MRC : 547-23 (résidences de tourisme) et 522-21 (dispositions relatives aux serres) (résolution)
- 9.2 Règlements d’urbanisme : intégration des îlots de chaleur urbaine (résolution)
- 9.3 Étude pour projet de promoteur : rue Scott (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown
 - 10.1.1 Description de tâches (résolution)
 - 10.1.2 Suivi avec la Municipalité gestionnaire (résolution)
- 10.2 Offre de formation pour l’utilisation des appareils numériques (résolution)
- 10.3 Demandes des organismes la Maison des jeunes et La Relève HSF (résolution)
- 10.4 Retrait de l’organisme « Comité des Saisons » sur les assurances de la ville (résolution)
- 10.5 Ressource partagée TES pour les Municipalités de La Patrie, St-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown : camp de jour (résolution)

11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l’envoi de l’ordre du jour et varia

- 11.1 Publicité journal Le Haut Saint-François – Application sur la contribution annuelle payée (résolution)
- 11.2 Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) (résolution)

11.3 Modification du projet : FRR volet 4 - Vitalisation : Parc multifonctionnel (résolution)

11.4 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-07-273

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté avec l'ajout du point 11.4, soit :
11.4 Responsables de comités spéciaux

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 4 juin 2024 par courrier électronique avec les documents pour la séance du conseil;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-274

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

- Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, indique qu'une demande doit être faite auprès de Monsieur François Jacques, Député, pour obtenir une aide financière relative à l'achat d'un défibrillateur qui serait installé au Pavillon d'accueil du Parc Walter-MacKenzie.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

- Madame Cathy Roy, Conseillère, indique que des rencontres ont eu lieu aux dates suivantes;
 - . 11 juin : Comité de loisirs de la MRC;
 - . 18 juin : Société développement de Scotstown-Hampden.
- Madame Elisabeth Boil, Conseillère a fait une entrevue avec le Journal Le Haut-Saint-François et a participé à un webinaire.
- Madame Nadine Pesant, Conseillère, explique que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown a annulé les festivités de la Fête nationale en raison des conditions climatiques.
- Monsieur Martin Valcourt, Conseiller, donne des informations concernant des travaux relatifs au réseau routier : travaux de pavage effectués, présence lors des inspections finales sur les rues Albert et de Ditton et des déficiences à corriger.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 4 juin 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-07-275

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 193,04 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Service Bell-eau-clerc Inc.	Parc Walter-MacKenzie - Déboucher égout	1 841,03 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Remb. Somme non dépensée - Projet ski	268,88 \$
Transport Guillette et Frères Inc.	Parc multifonctionnel : 2 voyage gravier	897,26 \$
Les Stentors, corps et clairons et tambours Inc	Camp de jour : activité initiation à la danse drapeau	185,87 \$
	TOTAL :	3 193,04 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Agence des douanes	Remises employeurs	2 833,12 \$
Revenu Québec	Remises employeurs	6 990,20 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie - 11 Parc	38,43 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-06	175,03 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-05	286,79 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-04	333,17 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Désilets, Marc-Olivier	Déplacements Mai 2024	75,60 \$
Cloutier, Sonia	Déplacements Mai 2024	19,60 \$
Pesant, Nadine	Déplacements Mai 2024	70,14 \$
BELL Canada	Bureau 2e ligne	105,22 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne incendie	106,04 \$
BELL Canada	Poste de chlore	93,78 \$
BELL Canada	Station épuration	93,78 \$
Visa Desjardins	Canac : achat 6 tables pique-nique et livraison	1 061,16 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-10	289,14 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel – Juillet 2024	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation ordinateur personnel – Juillet 2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation ordinateur personnel – Juillet 2024	25,00 \$
Atelier mécanique RC	ERREUR – Insp. piste cyclable	(3 137,19 \$)
Centre de rénovation G. Doyon Inc.	Station épuration – pièce	7,15 \$
Atelier mécanique RC	Tonte et entretien pelouse Hôtel de ville 1/4	689,85 \$
Lauzon, Nathalie	Tonte et entretien pelouse terrain	675,00 \$
Valoris / Régie interm. Urbatek	Site enfouissement et redevances Mai 2024 - Inspection bâtiment et en environnement	2 494,88 \$ 3 259,37 \$
Maheux, Jocelyne	Remb.AMAZON : clefs USB	28,96 \$
Visa Desjardins	Carburant : pelouse parc	151,62 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-12	304,09 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-11	181,44 \$
Distribution Payeur	Voirie : courroie débroussailleuse	81,54 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	3 593,52 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-17	122,65 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-20	329,09 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-20	168,06 \$
Valoris / Régie interm.	Traitement putrescibles	241,07 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	245,52 \$
Hydro Québec	Hôtel de ville	644,75 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-25	378,65 \$
GLS (Dicom Express)	Voirie - transport - pièce de Payeur	29,82 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-18	331,21 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-27	316,65 \$
Visa Desjardins	Vêtements sécurité : veste travail – Tigre Géant	41,39 \$
Visa Desjardins	Congrès ADMQ – Hébergement	400,86 \$
Alarme CSDR	Garage : changement système enreg.	1 249,78 \$
Alarme CSDR	Poste chlore - Renouvellement système alarme	187,22 \$
Service Bell-eau-clerc	Parc Walter-MacKenzie – Déboucher égout	1 841,03 \$
Brenntag Canada Inc.	Station épuration : sulfate ferric : 15 sacs	1 075,65 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Remb. Somme non dépensée - Projet ski	268,88 \$
Visa Desjardins	Papeterie : 5 cahiers notes – Walmart	2,76 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	386,32 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	645,01 \$
Camion GloboCam Estrie Inc.	LSHLC : camion Western S – chang. Huile & véh. courtois	1 412,46 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Les Transports Stanley Taylor (2015) Inc.	LSHLC : Chartierville : collecte encombrants	1 531,47 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) Inc.	LSHLC : Hampden : collecte encombrants	1 659,09 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) Inc.	LSHLC : La Patrie : collecte encombrants	3 381,99 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) Inc.	LSHLC : Lingwick : collecte encombrants	1 914,33 \$
Les Transports Stanley	LSHLC : Scotstown : collecte encombrants	2 552,45 \$
Polard, Monique	Déplacement juin : congrès ADMQ (Québec) et repas	383,35 \$
Logic-contrôle inc. T.G.C. Inc.	Barrière et contrôle d'accès - 25% TECQ - Rue de Ditton – Décompte no. 9 - Final	10 320,16 \$ 10 502,84 \$
Transport Guillette et Frères Inc.	Parc multifonctionnel : 2 voyages gravier	897,26 \$
Polard, Monique	Papeterie : achat mallette documents (Village des valeurs)	14,94 \$
Agence des douanes Revenu Québec	Déductions employeur – Juin	2 646,38 \$ 6 348,55 \$
Fonds inform. Territoire	Frais avis de mutation	28,60 \$
Les Stentors, corps et clairons et tambours Inc	Camp de jour : activité initiation à la danse drapeau	185,87 \$
Aquatech	Exploitation réseaux – Juin	5 118,69 \$
Salaires	Période : semaine du 01-06-2024 au 30-06-2024	21 490,65 \$
	Total :	100 271,88 \$

2024-07-276

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-07-277

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juillet 2024 à la somme de 32 050,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Juin
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	355,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total		2 050,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	-
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 950,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 950,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		2 500,00 \$
TOTAL		TOTAL: 32 050,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 2 juillet 2024 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance du 2 juillet 2024.

5.2.5 Crédit des services d'aqueduc 2024 pour les matricules

Entendu la facturation sur le compte de taxes 2024 des services d'aqueduc et égout à certains propriétaires qui possèdent des bâtiments construits sur les immeubles sans être branchés directement aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Entendu qu'après re-vérification par les membres du conseil, les montants seront annulés sur le compte de taxes 2024 de 2 propriétés, car les bâtiments ne sont pas branchés directement aux réseaux municipaux, soit :

- Matricule : 4342 88 6823;
- Matricule : 4343 92 3014;

2024-07-278

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal annule les frais facturés pour les services d'aqueduc et d'égout pour l'année 2024.

Qu'un crédit sera appliqué sur le compte de taxes ou un remboursement aux propriétaires.

ADOPTÉE

5.3 Modification de la résolution 2023-12-625 – Calendrier des séances ordinaires du conseil (résolution)

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-625 adoptée le 12 décembre 2023, par laquelle le conseil municipal adoptait le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de devancer la séance du conseil municipal qui est prévue pour être tenue le 13 août 2024;

2024-07-279

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la séance du conseil municipal qui, par la résolution no 2023-12-625, a été prévue pour être tenue le 13 août 2024 soit plutôt tenue le 6 août 2024 à 19 h.

ADOPTÉE

5.4 Formation Éthique et déontologie pour élus (résolution)

Considérant que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant qu'à la suite de la tenue de l'élection partielle municipale le 3 mars dernier, deux nouvelles conseillères ont été élues;

Considérant l'adoption de la résolution 2024-04-141 le 2 avril 2024 à l'effet de procéder à une vérification auprès des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François pour l'organisation d'un groupe de participants souhaitant suivre la formation « Le comportement éthique » en classe;

Considérant que le nombre de participants est peu élevé pour former un groupe pour une formation en salle;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre cette formation en classe virtuelle ou en autoapprentissage;

2024-07-280

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise les deux nouvelles conseillères à suivre la formation virtuelle offerte par la Fédération québécoise des municipalités et que les frais de 499 \$ plus les taxes par participant sont autorisés ou en version autoapprentissage au montant de 440 \$ plus les taxes par participants.

ADOPTÉE

5.5 Dossier rétrocession du lot 6362467 – Recours judiciaire – Lot 6 362 467 (résolution)

ATTENDU QUE le 10 juin 2021 la Ville de Scotstown a vendu à Mme Tamara Dawn Goguen le lot portant le numéro de cadastre 6 362 467, sans bâtisse dessus construite, situé sur la rue Osborne à Scotstown (Québec) JOB 3B0 (ci-après l'« Immeuble ») par l'acte notarié portant le numéro 26 394 199;

ATTENDU QUE cette vente était assortie de diverses conditions, dont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé ou bi familial isolée d'une valeur minimale de 95 000\$ incluant le terrain;

ATTENDU QUE le 7 juin 2022, la Ville de Scotstown a adopté la résolution portant le numéro 2022-06-297 relativement à l'Immeuble constatant qu'aucune demande de permis n'a été déposée dans le délai requis et accordant un délai supplémentaire à la propriétaire afin de déposer ladite demande de permis;

ATTENDU QUE le 22 avril 2024, un préavis d'exercice d'une clause résolutoire d'une vente a été publié sous le numéro 28 644 711, au regard de l'Immeuble, conformément aux articles 1743 et 2757 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE conformément à ce préavis, la propriétaire de l'Immeuble avait 60 jours pour délaisser l'Immeuble à compter de l'inscription du préavis au registre foncier ou 60 jours pour remédier aux défauts mentionnés dans le préavis;

ATTENDU QUE le délai de 60 jours pour délaisser l'Immeuble est arrivé à échéance le 22 juin 2024;

ATTENDU QUE, en date de la présente, la Ville de Scotstown est restée sans nouvelle de la propriétaire suite à la publication du préavis au registre foncier;

ATTENDU QUE, en date de la présente, la Ville de Scotstown constate que la propriétaire n'a toujours pas remédié aux défauts mentionnés au préavis dans les délais prévus;

2024-07-281

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown autorise CAIN LAMARRE SENCRL à intenter tout recours judiciaire nécessaire afin de procéder à la résolution de la vente de l'Immeuble intervenue le 10 juin 2021 publiée sous le numéro 26 394 199;

ADOPTÉE

5.6 **ADMQ – Module MUNYS – achat (résolution)**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a élaboré un module logiciel ayant pour fonction d'être un tableau de bord en gestion municipale : Munys, qui a été dévoilé en exclusivité lors du congrès annuel le 14 juin dernier;

Considérant que cet outil est une véritable révolution dans le milieu municipal, exclusif à l'ADMQ pour rendre le travail plus intuitif, efficace et planifié que jamais;

Considérant que Munys, c'est :

- un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- des fiches détaillées des obligations, incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation. De plus, des documents pour réaliser ces tâches ainsi que des formations reliées sont disponibles;
- un outil performant pour vous épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- la possibilité de déléguer des tâches à même la plateforme;
- des mises à jour constantes;
- développé sur mesure pour les municipalités (Code municipal et Loi sur les cités et villes), MRC (avec et sans TNO) et régies;
- et bien plus encore pour vous aider à faire ce que vous faites de mieux : bien gérer votre organisation !

Considérant que ce tableau de bord en gestion municipale est adapté spécifiquement pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers. Il est possible d'avoir l'ensemble des obligations légales et réglementaires ou uniquement celles touchant la greffe ou la trésorerie;

2024-07-282

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Monique Polard étant membre de l'ADMQ à procéder à l'achat du tableau de bord MUNYS de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût d'activation de 405 \$ (achat initial la première année) et des frais annuels de 325 \$ (années subséquentes) ainsi qu'à suivre les formations virtuelles gratuites offertes le 3 juillet et le 11 septembre 2024.

ADOPTÉE

5.7 Soirée reconnaissance aux finissants et remise du Certificat d'épargne étude nouveau-né 2023 : date et budget (résolution)

Considérant que depuis plusieurs années la Ville de Scotstown conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden offre un certificat épargne-études à un nouveau-né résident des deux municipalités grâce à la réception de dons anonymes d'une somme de 500 \$;

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden contribuent chacune au montant de 250 \$ pour permettre un certificat épargne-étude d'une somme totale de 1 000 \$;

Considérant qu'une publicité a été diffusée dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown de la Ville de Scotstown, le journal communautaire L'Événement ainsi que sur les pages Facebook des deux municipalités pour offrir aux parents d'enfants nés au cours de l'année 2023 de leur permettre d'inscrire le nom de leur enfant ;

Considérant que la Ville de Scotstown conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden offre une bourse aux élèves finissants ayant obtenu leur certificat d'études de niveau secondaire pour encourager la réussite scolaire;

2024-07-283

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown octroie une bourse au montant de 100 \$ à chaque élève finissant de la Polyvalente Louis Saint-Laurent et Alexander Galt résidants à Scotstown pour l'édition de l'année scolaire 2022-2023 après réception d'une copie de leur diplôme.

La soirée reconnaissance aux finissants et la remise du certificat d'épargne-études au nouveau-né 2023 auront lieu au cours de la même soirée et conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden le lundi 23 septembre 2024 à Scotstown.

Un budget au montant de 100 \$ est approuvé pour la préparation d'une collation au cours de la soirée en partage des coûts avec la Municipalité de Hampden.

Les membres du conseil de la Ville de Scotstown participeront à la soirée du 23 septembre prochain pour la remise des bourses aux finissants et le certificat étude.

ADOPTÉE

2024-07-284

5.8 Travaux communautaires (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la participation d'une personne pour effectuer des travaux communautaires selon les règles de l'organisme responsable, soit la Direction des services professionnels correctionnels de l'Estrie.

Les travaux d'une durée de 75 heures seront effectués sous la supervision de la directrice générale et les travaux seront effectués pour le secteur de voirie, entretien des lieux municipaux et/ou de la piste cyclable.

ADOPTÉE

5.9 Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un défibrillateur (résolution)

Attendu que la ville veut permettre un service d'un défibrillateur cardiaque aux citoyens lors d'une urgence;

Attendu qu'un tel appareil serait placé en permanence au Pavillon d'accueil du Parc Walter-MacKenzie et accessible en tout temps;

Attendu que cet appareil est indispensable dans les municipalités situées loin des grands centres pour agir le plus rapidement lors d'attente des services d'urgence;

2024-07-285

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adresse une demande d'aide financière à Monsieur François Jacques, Député, relative à l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque.

ADOPTÉE

5.10 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir

Considérant que des rencontres, formations, webinaires et autres peuvent avoir lieu au cours du mois de janvier et qui sont d'intérêts pour des dossiers en cours ou pour obtenir des informations pour des projets;

2024-07-286

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Préventionniste – Mandat pour visite des risques élevés et très élevés (résolution)

Attendu les obligations de prévention incendie découlant du schéma de couverture de risque incendie :

Attendu qu'au Schéma de couverture de risques, les immeubles des catégories identifiés « risques élevés » et « risques très élevés » doivent être visités par un préventionniste et qu'un rapport doit être remis suite à cette visite;

2024-07-287

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown mandate la Régie des rivières pour agir à titre de préventionniste pour les risques élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risques et procéder à une visite des lieux;

Le préventionniste désigné par la Régie des rivières sera assisté par le directeur incendie de la Ville de Scotstown ou son représentant pour les visites des risques élevés et très élevés;

Le préventionniste produira un rapport d'inspection présentant l'état de la conformité ou non des éléments vérifiés lors de la visite. Il proposera un délai adéquat au propriétaire pour apporter les correctifs nécessaires. Une copie des rapports sera remise à la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux sur le réseau routier : Rue J.-B.-Godin - Achat de ponceaux (résolution)

Entendu que le conseil municipal veut effectuer des travaux sur la rue JB-Godin relative à l'excavation d'une partie de la chaussée pour extraire les matériaux granulaires actuels et faire le remplacement de ces matériaux pour diminuer les effets du dégel et les risques d'ornières et boues au printemps;

Entendu que deux entrées privées sont situées dans le secteur des travaux prévus;

2024-07-288

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fera le remplacement des ponceaux des entrées privées et autorise l'achat de ponceaux de plastique de grade 320 selon la longueur des entrées charretières auprès de l'entreprise Centre du Ponceau Courval

ADOPTÉE

7.2 Rue Albert – Inspection définitive des travaux : déficiences (résolution)

Considérant les travaux effectués sur la rue Albert au cours de l'année 2023 par la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre des travaux de la route 257 et qu'une visite terrain a eu lieu le 14 juin dernier;

Considérant qu'à la suite de la visite terrain du 14 juin dernier, il a été constaté certaines déficiences et que la firme d'ingénieurs mandatée pour

la surveillance des travaux a remis ladite liste à l'entreprise ayant effectué les travaux pour correction;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu copie de la liste des déficiences le 25 juin dernier;

2024-07-289

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une supervision soit effectuée pour que les déficiences soient corrigées pour éviter tous dommages aux infrastructures.

ADOPTÉE

7.3 Rue Albert : avis au propriétaire du 76 rue Albert : nettoyage du ponceau d'entrée (résolution)

Considérant que l'article 4.1 de la section 4 du règlement 496-21, soit le Règlement décrétant les règles d'utilisation des fossés, d'installation de ponceaux donnant accès à une entrée charretière et de canalisation des fossés et abrogeant le règlement 298-97 stipule le texte suivant :

« L'achat, l'installation, l'entretien et le remplacement dudit ponceau, la construction de l'entrée privée et le maintien des ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leur propriété et assurer le libre écoulement des eaux du chemin sont la responsabilité du propriétaire concerné. Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur spécialisé. »

Considérant que lors d'une inspection des travaux effectués l'an dernier sur la rue Albert, il a été constaté qu'un ponceau d'une entrée charretière de l'immeuble du 76, rue Albert est presque plein de gravier nuisant à l'écoulement normal des eaux lors de pluie abondantes ou fonte des neiges et peut endommager la structure et l'emprise de la rue;

2024-07-290

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande au propriétaire de l'immeuble situé au 76, rue Albert, de procéder au nettoyage des ponceaux des entrées charretières.

Un suivi sera fait par une inspection dans les prochaines semaines.

ADOPTÉE

7.4 Affichage pour terre de remblai (résolution)

2024-07-291

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Une publication sera diffusée pour informer les propriétaires qui désirent obtenir de la terre de remblai de remplir un formulaire de demande à cet effet.

Le formulaire et certaines normes seront diffusés dans l'Info-Scotstown. Le conseil municipal prendra connaissance des demandes reçues lors de la préparation des travaux pour choisir les endroits appropriés et les propriétaires seront avisés.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **Entériner les frais pour déblocage égout (25 juin 2024) (résolution)**

Considérant que le 25 juin dernier, des problèmes dans les égouts de la ville sont survenus au Parc Walter-MacKenzie et que la situation exigeait d'intervenir rapidement pour éviter le refoulement dans certains bâtiments et des dommages potentiels;

Considérant qu'il fallait l'intervention d'une compagnie spécialisée avec une caméra pour vérifier dans un premier temps le problème et la localisation dans les canalisations;

Considérant que l'entreprise Bell-eau-clerc a réussi à procéder au déblocage de la canalisation sans l'intervention d'un camion vacuum;

2024-07-292

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les frais d'intervention de l'entreprise Bell-eau-clerc demandé par la directrice générale qui s'élèvent au montant de 1 841,03 \$ incluant les taxes et le déplacement.

ADOPTÉE

8.2 **TECO - Rue de Ditton – Inspection définitive des travaux : recommandations (résolution)**

Considérant les travaux d'infrastructures au cours des deux dernières années sur la rue de Ditton et de l'inspection définitive des travaux le 14 juin dernier par la firme d'inspecteur EXP, responsable de la surveillance des travaux et accompagné par les représentants de l'entreprise T.G.C. ayant effectué les travaux et de la Ville de Scotstown;

Considérant le rapport de la firme EXP indiquant qu'aucune déficience imputable à l'entrepreneur n'a été soulevée et la recommandation de paiement finale;

Considérant que lors de l'inspection, il a été toutefois soulevé quelques actions à prendre par la municipalité afin d'assurer la durabilité des infrastructures;

2024-07-293

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ont pris connaissance des actions qui doivent être effectuées à la suite de l'inspection des travaux finale sur la rue de Ditton, soit :

1. Le pavage de la piste multifonctionnelle a récemment été endommagé par les équipes de Bell près du n° civique 11 (voir la photo n° 1 ci-jointe). Il serait par conséquent opportun de transmettre cette photo à Bell afin de leur exiger la réalisation de travaux correctifs;
2. Le pavage de la piste multifonctionnelle a récemment été endommagé par le propriétaire du n° civique 51 lors de la construction de son entrée charretière (voir la photo n° 2 ci-jointe). À cet égard, il serait opportun de valider auprès du propriétaire si ce dernier prévoit finaliser son entrée charretière

avec du gravier ou du pavage. Dans tous les cas, nous recommandons fortement la réalisation d'un trait de scie linéaire à ± 50 mm de la limite du pavage existant. Ce trait de scie permettra de retirer une faible bande de pavage endommagé et de limiter la propagation des fissures dans le reste de la piste.

3. Quelques roches se sont accumulées à l'entrée du réseau d'égout pluvial à l'extrémité du projet côté La Patrie (voir la photo n° 3 ci-jointe). Un nettoyage manuel de la pièce d'extrémité biseautée devrait être réalisé par votre employé Patrick.
4. Il serait important d'installer des cadenas de sécurité sur les grilles des puisards de fossé dans les intersections avec les rues Osborne et Hope. Un enjeu de sécurité est présent pour les enfants;

Qu'un suivi sera fait par l'administration municipale et les travaux publics.

ADOPTÉE

8.2.1 Autorisation pour paiement du décompte no 9 – Final (résolution)

Considérant les travaux effectués sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout et les travaux de voirie;

Considérant que les travaux ont été exécutés par la compagnie T.G.C. (Sherbrooke) à la suite de l'acceptation de la soumission et qu'ils ont pris fin en 2023;

Considérant qu'une retenue contractuelle de 9 134,89\$ plus les taxes est toujours en vigueur jusqu'au mois de juillet 2024, soit un an après la réalisation de la 2^e couche de pavage qui correspond à l'acceptation définitive des travaux;

Considérant que la dernière inspection a été faite par la firme d'ingénierie EXP responsable de la surveillance des travaux et accompagnée des représentants de l'entreprise T.G.C. et de la Ville de Scotstown le 14 juin 2024;

2024-07-294

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal a reçu la recommandation de la firme EXP pour procéder au paiement du décompte final et accepte et autorise le paiement du décompte no. 9 au montant de 10 502,84 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

8.3 Entériner les travaux d'une fuite d'eau sur le chemin Victoria Ouest (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le ou vers le 19 juin dernier en bordure du chemin Victoria Ouest près de l'immeuble situé au numéro civique 160 ;

Considérant qu'il était essentiel de réparer rapidement cette fuite d'eau, les services de la rétrocaveuse de Monsieur Daniel Beauchesne ont été engagés pour les travaux d'excavation le 20 juin 2024;

Considérant que les travaux ont été effectués sous la supervision d'Aquatech, entreprise responsable de l'exploitation des réseaux municipaux;

2024-07-295

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux reliés à la réparation de la fuite d'eau sur la piste cyclable en bordure du chemin Victoria Ouest (route 214) le 20 juin 2024 ainsi que toutes dépenses engendrées.

Que les coûts ne sont pas tous connus actuellement en raison que les factures n'ont pas été reçues actuellement.

Un rapport sera remis aux membres du conseil à la suite de la réception de toutes les factures.

ADOPTÉE

8.4 Écocentre mobile – 20 juillet 2024 et participation de la Municipalité de Hampden (résolution)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite réduire la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement ainsi que les coûts;

2024-07-296

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une journée d'écocentre mobile ait lieu le 20 juillet prochain au garage municipal.

La Municipalité de Hampden participera conjointement à cette journée et un de leur employé sera présent.

Des informations seront diffusées dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la ville pour informer les citoyens.

ADOPTÉE

8.5 Fonds municipal vert – Aide financière – Étude pour demande d'aide financière (résolution)

2024-07-297

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations seront vérifiées pour une aide financière par le Programme Fonds municipal vert relatif à la mise en place d'action pour la protection des infrastructures municipales lors de pluies abondantes et fonte des neiges rapide en raison des changements climatiques.

Ce dossier sera également vérifié pour l'aménagement de site pour contrer les vagues de chaleur.

ADOPTÉE

8.6 Demande d'aide financière – Programme Oasis pour études pour bassin de rétention – Étape 1 (résolution)

2024-07-298

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations seront vérifiées pour une aide financière par le Programme Oasis relatif à la mise en place d'action pour la protection

des infrastructures municipales lors de pluies abondantes et fonte des neiges rapide en raison des changements climatiques.

Ce dossier sera également vérifié pour l'aménagement de site pour contrer les vagues de chaleur.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Mandat pour modification des règlements d'urbanisme (règlements de la MRC : 547-23 (résidences de tourisme) et 522-21 (dispositions relatives aux serres) (résolution)

Entendu qu'à la suite de vérification effectuée auprès du département d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-François, il appert que les règlements d'urbanisme de la Ville de Scotstown **sont actuellement concordants** (à jour) avec le SAD;

Entendu que dans le cadre des modifications des règlements d'urbanisme demandés à la firme Urbatek, la Ville a l'obligation d'ajouter des modifications exigées par la MRC selon un courriel du 30 janvier 2024.

Entendu que ces règlements doivent être intégrés pour que les règlements de la ville concordent avec le Schéma d'aménagement de la MRC et éventuellement l'acceptation des modifications en préparation par les mandats donnés à Urbatek.

547-23 : Les nouvelles dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique résidentiels (hébergement de courte durée) prévues au règlement 547-23 modifiant le SAD de la MRC. Ce règlement vise à modifier les dispositions applicables aux résidences de tourisme, ces dernières se trouvant dans le règlement de zonage.

522-21 : Les dispositions relatives au contrôle de l'éclairage extérieur introduites par le règlement de contrôle intérimaire 469-18 (RCI) et le règlement 522-21 modifiant le RCI 469-18. Puisque les dispositions sur le contrôle de l'éclairage extérieur sont déjà incluses au règlement de zonage, il faut intégrer éventuellement les nouvelles dispositions du RCI 469-18 ainsi que les modifications apportées à ce dernier par le règlement 522-21 (exemple : dispositions relatives aux serres). Vous devrez donc modifier le chapitre 16 Contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) en conséquence. Notez qu'actuellement, les dispositions à intégrer sont déjà applicables sur votre territoire par le RCI 466-18

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite mettre à jour les règlements et faire les intégrations exigées par la MRC du Haut-Saint-François;

En conséquence,

2024-07-299

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

DE confier le mandat de services professionnels d'urbanisme à la firme Urbatek pour mener à terme les modifications des règlements d'urbanisme pour être conforme aux demandes de la MRC du Haut-Saint-François et indiqué dans le préambule de ladite résolution;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents requis.

ADOPTÉE

9.2 Règlements d'urbanisme : intégration des îlots de chaleur urbaine (résolution)

ATTENDU QUE le projet de loi 67 a modifié l'article 83 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin que les municipalités identifient toute partie de leur territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QUE les municipalités avaient jusqu'au 25 mars 2024 pour apporter les modifications à leur plan d'urbanisme afin d'intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlots de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François n'a aucune mention relative aux îlots de chaleur urbaine;

ATTENDU QU'une vérification a été auprès du département d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-François et l'intégration des îlots de chaleur au plan d'urbanisme ne constitue pas un élément de concordance au schéma d'aménagement de la MRC puisque ce dernier ne traite pas de cet objet;

ATTENDU QUE la non-intégration des îlots de chaleur au plan d'urbanisme n'entraînera pas le mécanisme de suspension prévu au deuxième alinéa de l'article 137.3 de la LAU en se basant sur les articles 137.3 et 58 de la LAU;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François est en processus de révision du Schéma d'aménagement et que toutes les règles et normes relatives aux îlots de chaleur seront partie intégrante au schéma révisé;

2024-07-300

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme pour identifier toute partie de leur territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques lorsqu'ils seront exigés par le Schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François.;

ADOPTÉE

9.3 Étude pour projet de promoteur : rue Scott (résolution)

ENTENDU QUE la Ville de Scotstown a reçu une demande de prolongement de la rue Scots pour permettre la construction de résidences;

2024-07-301

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudiera le dossier dans le but de se prévaloir des dispositions des articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction, ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville, portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown

10.1.1 Description de tâches (résolution)

ENTENDU l'embauche d'une nouvelle ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown;

ENTENDU que le conseil municipal de Scotstown a mandaté Madame Sonia Cloutier conseillère et Madame Monique Polard, directrice générale, pour avoir des rencontres avec Mesdames Chantal Langlois, conseillère de la Municipalité du Canton de Hampden et Manon Roy, greffière trésorière et directrice générale, toutes deux mandatées par la Municipalité du Canton de Hampden pour établir une description de tâches pour la ressource partagée;

ENTENDU les rencontres entre les mandataires;

2024-07-302

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte la description de tâches suivantes :

. Lors d'une demande à la personne-ressource provenant d'une municipalité, le dossier est confidentiel.

. Les organismes qui requièrent les services de la personne-ressource en loisirs, doivent transmettre par courriel au bureau municipal, une résolution de leur conseil d'administration les explications suivantes : la liste des tâches, projets ou besoins pour un soutien par la personne-ressource en loisirs (les informations doivent être précises et bien détaillées);

Si l'organisme est conjoint pour les deux municipalités, envoyé aux deux municipalités.

.. Les listes reçues qui sont remises au bureau municipal, seront remises aux conseils municipaux pour approbation et/ou information.

.. Un rapport hebdomadaire pour chacune des municipalités des dossiers traités devra être remis au bureau municipal en indiquant pour quel organisme le travail a été fait et description sommaire ou le titre du dossier). Pour éviter toute cette confusion ci-dessus mentionnée, nous pourrions exiger un rapport pour chaque municipalité remis le lundi suivant de la semaine travaillée (grille Excel : dates, horaire, dossiers traités (municipalité ou organisme)

(avec heures temps – sans détailler les travaux), activités exécutées
(avec heures temps – sans détailler les travaux)

ADOPTÉE

10.1.2 Suivi avec la Municipalité de Weedon, gestionnaire (résolution)

ENTENDU QUE le conseil de la Ville de Scotstown sait s'engager à participer au projet de partage d'une ressource partagée en soutien au volet loisirs;

ENTENDU QUE la Municipalité de Weedon est nommée municipalité gestionnaire de ce projet ;

ENTENDU l'embauche d'une nouvelle ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown;

ENTENDU QUE le conseil municipal demande un suivi de ce dossier pour évaluer l'impact positif d'aide aux organismes locaux et pour la municipalité;

2024-07-303

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Majolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la Municipalité de Weedon, gestionnaire du projet de ressource partagée en soutien aux loisirs les points suivants pour la Ville de Scotstown :

- Un rapport mensuel des heures travaillées pour chacune des municipalités;
- Un horaire fixe avec présence au bureau dans chacune des municipalités, sauf lors d'activité spéciale dans une municipalité qui requiert la présence de la personne-ressource, lors de formation ou rencontre;
- Pour la présence de personne-ressource à des formations et/ou des rencontres : Avisé d'avance si la personne sera absente et indiqué le but de la formation ou la rencontre et pour quelle municipalité la formation ou la rencontre est suivie;
- Lors d'absence personnelle, indiquer l'horaire pour la reprise du temps manqué si l'absence a été prise sur l'horaire de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.2 Offre de formation pour l'utilisation des appareils numériques (résolution)

ENTENDU QU'une formation pour « L'Utilisation des appareils numérique » peut être offerte par le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François à Scotstown à l'automne 2024;

ENTENDU QUE cette formation est gratuite pour les personnes de 50 ans et plus;

2024-07-304

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de fournir un local gratuit dans l'Hôtel de Ville pour la tenue de cette formation.

ADOPTÉE

10.3 Demandes des organismes la Maison des jeunes et La Relève HSF (résolution)

ENTENDU que les membres du conseil ont rencontré le 25 juin dernier, les représentants des organismes La Relève du Haut-Saint-François et Animation Jeunesse responsable de la Maison des jeunes de Scotstown;

ENTENDU que les responsables des organismes ont adressé des demandes aux membres du conseil;

2024-07-305

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de donner suite aux demandes reçues :

- Autorise l'installation d'une enseigne à l'extérieur pour afficher les locaux de services de la Relève du Haut-St-François et de la Maison des jeunes.

L'enseigne devra respecter les règlements en vigueur pour l'affichage : matériaux, dimension, etc.

- Un panneau d'une peinture ayant été réalisée par des jeunes de Scotstown il y a plusieurs années et installée actuellement dans le local de la Maison des jeunes sera retirée par l'employé municipal. Cette peinture sera réinstallée dans le passage adjacent au local.
- Autorisation aux responsables de la Maison des jeunes de peindre les murs du local.
La peinture et les matériaux seront aux frais de l'organisme.
- Les deux caméras installées dans le local de la Maison des jeunes seront retirées par la Ville de Scotstown.
- Une clé supplémentaire pour la porte d'entrée est autorisée pour l'organisme de la Maison des jeunes et un registre des détenteurs de clé devra être remis au bureau municipal.
- Autorisation à l'organisme La Relève du Haut-Saint-François d'installer un module de jeux sur le terrain à l'arrière de l'Hôtel de Ville.
L'organisme est responsable de l'achat, le transport, l'installation, l'entretien et les assurances reliées à cet équipement.
- Le conseil municipal autorise La Relève du Haut-Saint-François à utiliser une sortie d'eau extérieure à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

10.4 Retrait de l'organisme « Comité des Saisons » sur les assurances de la ville (résolution)

Considérant que plusieurs organismes à but non lucratif de Scotstown sont inclus sur la police d'assurance de la ville;

Considérant qu'un organisme a mis fin à ses activités et s'est dissous;

2024-07-306

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette une demande à la Mutuelle des municipalités du Québec pour retirer complètement l'organisme suivant à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville de Scotstown, soit :

. Le Comité des Saisons;

ADOPTÉE

10.5 Ressource partagée TES pour les Municipalités de La Patrie, St-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown : camp de jour (résolution)

ENTENDU QUE le projet soumis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour une aide financière relatif à l'embauche d'une ressource partagée TES pour les camps de jour des Municipalités de La Patrie et Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown a été accepté dans son intégrité pour une durée de 2 ans, soit 8 semaines par année;

2024-07-307

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de participer à ce projet qui ne requiert aucun montant financier et mandate la Municipalité de Saint-Isidore de Clifton d'être la gestionnaire.

ADOPTÉE

11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 Publicité journal Le Haut Saint-François – Application sur la contribution annuelle payée (résolution)

ENTENDU QUE la Ville de Scotstown débourse une contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François qui permet un espace pour la diffusion d'informations et annonces;

2024-07-308

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine la diffusion d'un texte sur les réalisations de la Ville de Scotstown par la participation de Madame Elisabeth Boil, conseillère municipale et applicable sur la contribution annuelle payée.

ADOPTÉE

11.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) (résolution)

ENTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-600 lors de la séance du 7 novembre 2023 autorisant la présentation du projet de (titre du projet) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ENTENDU que le projet s'élève au montant total de 119 041 \$ pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel;

ENTENDU que la Ville de Scotstown a reçu une réponse positive à la demande d'aide financière pour un montant total d'aide de 78 000 \$ et exigeant une part financière de 41 000 \$ à la ville;

2024-07-309

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'aide financière pour le projet PAFIRSPA pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel et s'engage à fournir la somme de 41 000 \$ pour respecter les exigences et réaliser le projet au complet.

ADOPTÉE

11.3 Modification du projet : FRR volet 4 - Vitalisation : Parc multifonctionnel (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide FRR volet 4, vitalisation pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel et l'installation d'infrastructures et que l dit projet a été accepté;

Considérant que le projet déposé par la Ville de Scotstown dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel et l'installation d'infrastructures et que l dit projet a été accepté;

Considérant que l'aide financière du Programme PAFIRSPA ne peut être modifiée;

2024-07-310

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown prendra les informations nécessaires pour être en mesure de modifier le projet présenté dans le cadre du FRR volet 4 pour l'aménagement d'un parc à l'arrière de l'Hôtel de Ville ou un autre projet si l'option d'un parc ne peut être acceptée.

ADOPTÉE

11.4 Étude pour modification du règlement de la rémunération des élus relatif aux mandats de dossiers spéciaux confiés aux élus

2024-07-311

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE les membres du conseil étudieront le règlement de la rémunération des élus et les mandats remis aux membres du conseil pour le travail exigé pour des dossiers spéciaux.

ADOPTÉE

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. Levée de la séance (résolution)

2024-07-312

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale